Maison de l'Université Esplanade Erasme BP 27877 21078 DIJON Cedex 03 80 39 39 80 pole.formation@u-bourgogne.fr



DELIBERATION de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne

Séance du 11 septembre 2023

Délibération n° 2023 – 11/09/2023 - 1

Approbation du procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 20 juin 2023

-VU le code de l'éducation,

-VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire: 41

Membres en exercice : 41

Quorum: 21

Membres présents : 13 Membres représentés : 9

Total: 22

Refus de vote : 0

Abstention(s): 0

Suffrages exprimés: 22

Pour: 22 (unanimité)

Contre: 0

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 20 juin 2023.

Dijon, le 13 septembre 2023 Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

PJ: procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 20 juin 2023

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement